

# Conférence du désarmement

Français

---

**Compte rendu définitif de la mille quatre cent soixante-dix-septième séance plénière**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 31 janvier 2019, à 14 h 35

*Président* : M. Yurii Klymenko ..... (Ukraine)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1477<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Excellences, chers collègues, Mesdames et Messieurs, avant de passer à l'ordre du jour, je vous informe que nous avons reçu hier, mercredi 30 janvier 2019, à 15 heures, deux nouvelles demandes d'États qui souhaitent participer à la Conférence en tant qu'observateurs. Ces demandes figurent dans le document publié sous la cote CD/WP.617/Add.2, qui se trouve devant vous. Toute demande émanant d'États non membres reçue après ce délai sera présentée pour examen et décision à la prochaine séance plénière.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance afin de donner aux Représentants des États non membres qui viennent d'être invités à participer aux travaux de la Conférence le temps de prendre place dans la salle du Conseil.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Chers collègues, avant de vous présenter et d'examiner le projet de programme de travail qui a été distribué par le secrétariat en début de semaine, je tiens dès à présent à donner la parole aux derniers orateurs de la séance de mardi. J'ai sur ma liste les Pays-Bas et l'Allemagne. Je donne maintenant la parole à la Représentante des Pays-Bas.

**M<sup>me</sup> Claringbould** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je tiens à revenir sur la déclaration russe qui a été prononcée mardi dernier. Nous tenons à y répondre de la manière suivante.

Mon Gouvernement a pu vérifier de manière indépendante que la Russie avait mis au point et déployé un missile de croisière lancé du sol appelé SS8, d'une portée de plus de 500 km, ce qui est très regrettable et constitue une violation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Je fais allusion à cet égard à la lettre que mon Gouvernement a envoyée à notre Parlement le 27 novembre 2018, bien avant la dernière démonstration qui est mentionnée dans la déclaration russe.

Depuis plus de trente ans, ce Traité joue un rôle crucial dans le maintien de la sécurité européenne et mondiale. Conclu en 1987 ici même à Genève, il constitue une réussite sans précédent dans le domaine de la maîtrise des armements. Grâce à ce Traité, près de 3 000 missiles ont été supprimés et détruits de manière vérifiable. Il a grandement renforcé la sécurité dans la région euro-atlantique et a contribué de manière tangible au désarmement dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les préoccupations relatives au non-respect par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ne sont malheureusement pas nouvelles. Celles-ci ont effectivement été soulevées au cours des plus de cinq années écoulées, à de nombreuses reprises et dans de nombreuses instances différentes, jusqu'à décembre de l'année dernière, à l'occasion du prolongement de soixante jours du délai accordé à la Russie pour qu'elle respecte à nouveau ses obligations.

Les Pays-Bas sont par conséquent très déçus de constater que les autorités russes n'affichent pas la volonté de répondre à ces préoccupations de manière sincère et profonde à quelques jours de l'expiration de ce délai. Il va sans dire que les Pays-Bas sont pleinement attachés à la préservation d'une action efficace en faveur de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Nous avons toujours joué un rôle actif dans le maintien, la promotion et le renforcement du régime de maîtrise des armements. Nous agissons de la sorte, car nous sommes fermement convaincus que cette approche est dans l'intérêt supérieur de la paix et de la stabilité sur ce continent que nous partageons.

Pour qu'un traité de maîtrise des armements garantisse la sécurité, il est indispensable que les deux parties le respectent. Ce n'est plus le cas et c'est très inquiétant. Nous invitons par conséquent instamment les autorités russes à se conformer à nouveau à

leurs obligations de manière intégrale et vérifiable et, comme le temps presse, nous espérons que la Fédération de Russie saisira l'occasion qui lui est offerte de préserver ce traité important de maîtrise des armements dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans notre région.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante des Pays-Bas pour sa déclaration et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne.

**M. Beerwerth** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je vais évoquer le même sujet et je tiens à ce titre à faire la brève déclaration suivante.

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est depuis plus de trente ans un pilier important de l'architecture de sécurité de l'Europe et de l'Atlantique Nord. Il est essentiel qu'il continue d'être appliqué rigoureusement pour garantir la sécurité européenne ainsi que notre sécurité nationale. Nous avons donc beaucoup à gagner à préserver ce Traité.

À notre avis, les systèmes de missiles russes 9M729 ne sont pas conformes au Traité et nous sommes d'accord à ce sujet avec tous les alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Pour respecter à nouveau ses obligations découlant du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la Russie doit détruire ce système de manière entièrement vérifiable conformément à ses dispositions.

Les efforts en matière de transparence qui ont été fournis jusqu'à présent par la Russie sont absolument insuffisants pour démontrer le respect de ses obligations en la matière. Dans le même temps, nous nous réjouissons des discussions qui se poursuivent entre les deux parties sur l'avenir du Traité et nous espérons sincèrement qu'il continuera d'exister. Il est essentiel de maintenir ce dialogue pour préserver ce Traité important. Merci.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne pour sa déclaration et je vois que le Représentant de la Slovaquie a demandé la parole.

**M. Gutten** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement en 2019. Vous pouvez compter sur le soutien de la délégation slovaque dans l'exercice de vos responsabilités dans cette instance importante.

Monsieur le Président, la Slovaquie tient à s'associer aux autres délégations qui ont fait part aujourd'hui et au cours de la dernière séance plénière de leurs préoccupations à l'égard du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La Slovaquie estime qu'il est crucial de préserver le Traité en tant qu'instrument viable. Nous bénéficions tous de la sécurité, de la prévisibilité et de la stabilité qu'il confère. L'érosion du Traité aurait de graves conséquences non seulement pour la sécurité des États parties, mais aussi pour toute l'Europe et éventuellement pour d'autres régions. Nous voulons préserver le Traité et veiller à ce que les deux parties le respectent dans son intégralité. La viabilité d'un traité ne peut être garantie si l'une des parties ne respecte pas ses obligations. Nous demandons par conséquent à la Russie de répondre de toute urgence de manière intégrale, transparente et vérifiable aux vives préoccupations qui ont été exprimées à l'égard de son respect du Traité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Slovaquie pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, et donne la parole à l'Ambassadeur d'Espagne.

**M. Herráiz España** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Comme je m'adresse à vous pour la première fois dans cette instance au cours de votre présidence, je vous souhaite un plein succès et je vous fais part de mes meilleurs vœux, sachant également que vous ne m'écoutez pas au moyen de l'interprétation, compte tenu de votre excellente maîtrise de l'espagnol.

Je tiens à m'exprimer dans les mêmes termes que les précédentes délégations concernant la déclaration prononcée il y a quelques jours par la Fédération de Russie sur le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui est sans doute l'un des principaux piliers du système de maîtrise des armements de la région euro-atlantique et l'un des

instruments garantissant la paix et la sécurité sur le continent européen. Le Gouvernement espagnol s'est déjà fait l'écho, il y a quelques mois, de certains aspects de la déclaration publiée lors du sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord de juillet 2018, au titre de laquelle elle indiquait que les États-Unis respectaient le Traité, mais faisait à nouveau part de doutes sérieux quant à la ligne de conduite de la Fédération de Russie à cet égard.

De plus, l'Union européenne a plaidé une nouvelle fois, à de maintes reprises, en faveur de la préservation du Traité et de sa mise en œuvre intégrale et vérifiable. Nous tenons à déclarer à nouveau que la Russie doit de toute urgence répondre de manière complète et transparente aux vives préoccupations qui ont été exprimées à l'égard de son respect du Traité.

Ma délégation tient également à exprimer sa profonde préoccupation, de manière générale, à l'égard de l'érosion du régime de maîtrise des armements dans la région euro-atlantique dont l'architecture complète d'instruments conventionnels contribue depuis des décennies à la paix et à la stabilité sur notre continent. Nous devons continuer de respecter le droit international qui constitue le meilleur moyen de régler les différends, de réglementer et de rendre prévisible le comportement des États, mais aussi de condamner et de sanctionner les infractions. À cet égard, il est important de préserver les instruments de non-prolifération, non seulement pour empêcher une nouvelle course aux armements, mais aussi pour disposer de cadres de dialogue.

En particulier et pour terminer, le Gouvernement espagnol considère qu'il est essentiel de disposer d'un cadre conventionnel sur les armes à portée intermédiaire englobant tous les États qui ont mis au point ce type d'armement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume d'Espagne pour ses paroles aimables à l'intention de la présidence.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Je vois que le Représentant de la Belgique demande la parole.

**M. Dhaene** (Belgique) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement en 2019. Vous pouvez compter sur le plein appui de mon pays.

Je tiens également à réaffirmer que mon pays attache de l'importance à la Conférence. Nous souhaitons vivement que la Conférence reprenne sa fonction essentielle de négociation de traités multilatéraux de désarmement et déplorons qu'il ne soit pas possible d'aboutir à un accord sur un mandat de négociation depuis plus de vingt ans. Cependant, nous estimons, comme d'autres délégations, notamment comme les Pays-Bas, que nous devrions éviter de concentrer trop d'efforts sur l'élaboration d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation.

Nous mesurons à cet égard le travail considérable qu'ont accompli et le rôle moteur qu'on joué les cinq coordonnateurs de l'Allemagne, du Bélarus, du Brésil, de l'Indonésie et des Pays-Bas en 2018 pour faire progresser les travaux de fond, conformément au mandat convenu pour les organes subsidiaires. L'adoption de quatre rapports sur le fond de la question pour la première fois depuis des années a constitué un progrès important et nous devrions en tirer profit en 2019. Il convient également d'éviter de perdre du temps sur des querelles procédurales et de nous attacher à trouver un terrain d'entente sur toutes les questions centrales. Nous serons ainsi mieux préparés à l'ouverture de négociations lorsque le contexte général sera propice.

Sachant cela, la Belgique soutient les efforts que vous déployez pour parvenir à un accord sur un programme de travail et, en fonction des résultats de vos consultations et des premières réactions au projet que vous venez de distribuer, la création d'organes subsidiaires permettrait de consolider la structure et d'engager ensuite des discussions techniques tout au long de la session de 2019, en contribuant à remettre la Conférence sur les rails dès que possible. La Belgique est favorable à cette approche.

S'agissant à présent de la question du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, mon pays tient à déclarer ce qui suit. D'un point de vue général, la Belgique est profondément préoccupée par l'aggravation de la situation en matière de sécurité dans la région euro-atlantique. Depuis des dizaines d'années, les efforts en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération ont contribué de manière importante au renforcement de notre sécurité commune et indivisible. Si nous ne sommes pas extrêmement attentifs, nous risquons d'affaiblir un cadre qui a été progressivement bâti avec soin à Vienne, à Genève, à New York, à Bruxelles, à Washington et à Moscou.

Nous constatons que le climat de sécurité actuel et l'aggravation des tensions internationales ont des effets préjudiciables sur la volonté des États d'accomplir des progrès en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Il est grand temps de réévaluer le rôle de la maîtrise des armements dans le renforcement de la confiance mutuelle.

La Belgique attache une grande importance à l'ordre international fondé sur des règles et composé de conventions transparentes et établies, telles que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui est un pilier de la sécurité dans la région euro-atlantique depuis trente ans. Nous sommes donc profondément préoccupés par les incidences potentielles sur notre sécurité de l'absence de ce Traité dans ce monde. Nous devons être réalistes. La sécurité de la région euro-atlantique ne va pas de soi. Elle dépend de règles clairement établies et respectées par toutes les parties.

Nous ne parviendrons à la maîtrise des armements qu'à partir du moment où toutes les parties respecteront ses règles et ses mécanismes de vérification. Nous déplorons vivement à cet égard le non-respect par la Russie du Traité et la violation substantielle de ses obligations qui découle de la mise au point du système de missiles à portée intermédiaire 9M729. Nous estimons que la démonstration du 23 janvier n'a pas été à la hauteur des attentes en matière de pleine transparence.

Les États-Unis respectent strictement leurs obligations au titre du Traité depuis son entrée en vigueur. Il est clair que la situation n'est pas viable, si les États-Unis et les autres parties respectent pleinement le Traité alors que la Russie ne le respecte pas, et que cela affaiblit l'ordre international fondé sur des règles. C'est pourquoi mon pays demande à la Fédération de Russie de respecter à nouveau de toute urgence ses obligations de manière totale et vérifiable. Il appartient désormais à la Fédération de Russie de le préserver.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Belgique pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, et je donne la parole au Représentant de la Turquie qui souhaite intervenir.

**M. Güneş** (Turquie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous tenons à nous associer aux autres délégations en souhaitant la bienvenue aux nouveaux participants à la Conférence du désarmement.

Je tiens d'emblée à réaffirmer, Monsieur le Président, le soutien indéfectible et l'entière coopération de la Turquie dans les efforts que vous déploierez pour faire progresser les travaux de la Conférence. Nous nous réjouissons également à ce titre de vos efforts concernant un programme de travail complet et équilibré. Nous estimons que l'adoption d'un programme de travail est la voie à suivre pour que la Conférence s'acquitte à nouveau de sa mission principale. Nous espérons que la Conférence parviendra à se mettre d'accord dès que possible sur un programme de travail.

La Turquie attache une importance primordiale à la stabilité stratégique. Nous sommes à cet égard convaincus que les traités, les accords et les mécanismes existants dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements à l'échelle internationale devraient être mis en œuvre de manière intégrale et devraient être préservés. Nous sommes conscients des difficultés de négociation de ces traités dans cette instance. La paix et la sécurité sont le fruit du multilatéralisme et non pas de l'unilatéralisme.

L'histoire nous enseigne qu'il convient d'éviter la course aux armements. Nous ne voulons pas voir ce phénomène resurgir. Nous sommes préoccupés par l'évolution de la situation relative au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et par ses

répercussions sur la sécurité mondiale. Ce Traité joue un rôle important dans l'architecture fondée sur des règles en matière de stabilité et de sécurité dans la région euro-atlantique. Le 4 décembre 2018, les Ministres des affaires étrangères de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont publié une déclaration sur le Traité à laquelle la Turquie souscrit pleinement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Turquie pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je vois que le Représentant de la Fédération de Russie demande la parole.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, à la dernière séance, nous avons demandé à nos collègues de garantir la tenue d'un débat professionnel sur le fond. Qu'est-ce que cela signifie ? C'est très simple : lorsque vous prenez la parole, vos observations ou vos remarques doivent être fondées sur des faits et des chiffres, comme nous nous sommes efforcés de le faire dans notre déclaration. Je comprends mal pour quelles raisons, mais il semble que certaines personnes n'ont pas écouté ou n'ont pas compris nos observations sur le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Il est par conséquent nécessaire de les répéter une nouvelle fois.

Tout d'abord, s'agissant des accusations fallacieuses de violation du Traité par la Russie, notamment concernant le missile 9M729, je commencerai par le fait suivant : ce missile est une version modernisée du missile 9M728, qui n'a fait l'objet d'aucune plainte de la part des États-Unis et de leurs alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Nous n'avons apporté aucune modification au moteur ni à l'agent propulseur. Comme je l'ai souligné et comme cela a été déclaré à la réunion d'information puis montré au cours de la démonstration du missile, le poids de la tête militaire et par conséquent du matériel explosible à l'intérieur du missile est plus élevé et la fiabilité du système de navigation a été renforcée. Il est clair que cette version modernisée du missile, à savoir le 9M729, ne peut pas parcourir une plus grande distance de vol vu qu'elle est équipée du même moteur et de la même quantité d'agent propulseur que ses versions précédentes. Chers collègues, si vous affirmez le contraire, donnez-moi des faits et des chiffres.

Poursuivons. Quels sont les arguments que les États-Unis ont exposés pendant ces cinq années de prétendu dialogue ? Je vais les répéter ici.

Premièrement, il s'agit d'un type de dispositif de lancement et de missile dont le code d'identification est 9M729. Il n'est pas nécessaire d'être un expert pour en conclure simplement que la portée du missile ne peut être calculée à partir de ces éléments factuels. Vous pouvez essayer de contester ce point.

Deuxièmement, les États-Unis ont fourni le code d'identification du missile à la délégation russe au cours des consultations sur le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en décembre 2017. D'où viennent ces cinq années ?

Troisièmement, compte tenu des informations qu'ils nous ont fournies, les États-Unis s'appuient sur les fabricants du missile 9M729 pour étayer leurs affirmations. Peut-on réellement déterminer la portée d'un missile avec le nom de l'entreprise qui le fabrique ? Si vous en êtes capable, expliquez-nous comment vous faites.

Je souhaite aborder deux autres aspects : les coordonnées des essais et les dates des lancements. Les coordonnées des lancements correspondent à celles d'une zone d'essais russe qui est bien connue des experts des missiles, Kapoustine Yar. Quel est le lien avec la portée du missile ? Il s'agit d'une zone d'essais. Je pose la même question. À cela s'ajoutent les dates des lancements. C'est tout ce que les États-Unis nous ont fourni comme informations. En revanche, ils ne nous ont pas fourni de données provenant d'une inspection objective alors qu'elles pourraient clarifier cette question sur le missile 9M729.

Nous sommes, comme d'autres orateurs, préoccupés par l'avenir du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Cependant, c'est n'est pas la Russie, mais les États-Unis qui prévoient de se retirer du Traité. Chers collègues, à la dernière séance, j'ai attiré votre attention sur le fait que la Russie éprouvait un certain nombre de préoccupations, dont une partie date du début des années 2000. Ces préoccupations sont également liées au

respect du Traité par les États-Unis. Pour une raison que j'ignore, aucun des orateurs n'y porte attention. Nous voulons parler des vecteurs d'une portée comprise entre 500 et 5 500 km. Nous avons notamment réaffirmé que les systèmes de lancement universels Mk 41 qui ont été déployés en Roumanie et qui devraient l'être en Pologne sont désignés de cette façon, car ils ont été conçus pour lancer aussi bien des missiles antimissiles que des missiles Tomahawk avec une portée pouvant aller jusqu'à 2 500 km. Pour une raison que j'ignore, personne dans cette salle n'a fait part de sa préoccupation à ce sujet.

Je vais à présent ajouter un dernier point, car je ne veux pas vous ennuyer avec mon intervention. Il y avait une erreur dans les déclarations. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire n'est pas un pilier de la sécurité dans la région euro-atlantique. Ce n'est pas vrai. Cette affirmation va à l'encontre des faits. Réfléchissez-y. Comment peut-on parler de l'Atlantique, même avec un chiffre de 5 500 km ? La sécurité européenne, oui. Je tiens à répondre ce qui suit à ceux qui tiennent tellement à ce que la Russie respecte le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire : le 2 février, les États-Unis doivent décider s'ils resteront dans le cadre du Traité ou s'ils se retireront. Les missiles à courte portée et à portée intermédiaire ne posent pas de menace directe aux États-Unis. Chers collègues, je vous demande de réfléchir à la raison pour laquelle les États-Unis prévoient de se retirer du Traité et de commencer à mettre au point et peut-être même à fabriquer ces missiles. Vous pouvez en conclure vous-même où seront déployés ces missiles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole avant que je présente le projet de programme de travail ? Je donne la parole à la Représentante de la Roumanie. Vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Beloancă** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Puisque c'est la première fois que je prends la parole à titre national, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement en 2019. Vous pouvez compter sur l'aide et sur la coopération de la délégation roumaine ainsi que sur sa participation active dans les travaux qui seront menés cette année.

Je saisis cette occasion pour m'associer aux précédentes délégations en faisant part de notre vive préoccupation à l'égard de la violation par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La Roumanie a exprimé son soutien et a appuyé la déclaration ministérielle qui a été adoptée à la réunion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en décembre 2018.

Nous soulignons à nouveau qu'il importe de préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en tant qu'accord historique demeurant essentiel pour la sécurité et la stabilité européennes et internationales. Nous encourageons la Russie à répondre aux profondes préoccupations concernant son respect du Traité de manière complète et transparente et à garantir sa mise en œuvre intégrale et vérifiable.

Concernant la référence de la Russie au système de défense antimissiles de l'OTAN en Roumanie dans le cadre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, permettez-moi de rappeler la position officielle du Ministère des affaires étrangères de la Roumanie sur cette question. Il est totalement hors de propos de mentionner le composant du bouclier antimissiles en Roumanie dans le contexte actuel. De plus, la position de la Roumanie concernant le système de défense antimissile balistique de l'OTAN, dont le site de Deveselu fait partie intégrante, n'a pas changé. La Roumanie a maintes fois affirmé que le concept de bouclier antimissiles de l'OTAN possédait un caractère purement défensif, était proportionné à la menace actuelle et était compatible avec tous les engagements internationaux.

En outre, la Fédération de Russie a reçu toutes les garanties et les explications nécessaires de la part de la Roumanie et de ses alliés de l'OTAN à cet égard. Nous continuerons de promouvoir la nécessité d'un dialogue continu et d'une transparence approfondie pour clarifier tous les malentendus et toutes les erreurs d'interprétation.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Roumanie pour sa déclaration et pour les paroles qu'elle m'a adressées. Je vois que le Représentant de la Fédération de Russie demande la parole.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je souhaite ajouter quelque chose. Nous ne contestons pas le déploiement par les États-Unis de composants de leur bouclier antimissiles en Roumanie. Nous affirmons uniquement que ces plateformes de lancement universelles, appelées Mk 41, sont appropriées pour le lancement de missiles antimissiles et de missiles de croisière Tomahawk avec une portée pouvant aller jusqu'à 2 500 km. Je ne sais pas quelles garanties la Roumanie peut nous donner à ce sujet, si le site de défense antimissile des États-Unis sur son sol possède un caractère extraterritorial. Cette situation est même un peu étrange.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole avant que je présente le projet de programme de travail ? Dans le cas contraire, je vais enlever ma casquette de Président de la Conférence du désarmement et faire quelques remarques à titre national.

Je tiens à présent à prendre la parole devant la Conférence à titre national – comme mon pays a été mentionné précédemment dans cette salle – et à saisir cette occasion pour remercier la délégation des États-Unis, et en particulier l'Ambassadeur Wood, pour l'attention qui a été accordée à l'Ukraine dans sa déclaration à notre précédente séance plénière le 21 janvier. L'Ukraine apprécie au plus haut point la solidarité des États-Unis à l'égard de mon pays, en cette période difficile de son histoire qui est marquée par une agression étrangère continue.

Concernant la question du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui a été soulevée à maintes reprises et de manière détaillée par l'Ambassadeur Wood lundi dernier, je tiens à souligner que l'Ukraine comprend et partage les profondes préoccupations qui ont été exprimées par la délégation des États-Unis en ce qui concerne la mise en œuvre de cet accord. Notre État, en tant que partie au Traité, respecte strictement ses dispositions et veille à l'élimination de la classe pertinente de missiles sur son territoire.

L'Ukraine a activement participé aux réunions de la Commission spéciale de vérification qui ont été convoquées ces dernières années à la demande des États-Unis, conformément au Traité, en raison des violations systématiques de ses dispositions par la Fédération de Russie. Les violations du Traité et d'autres instruments internationaux qui ont été répertoriées dans la déclaration prononcée par la délégation des États-Unis la semaine dernière posent, à notre avis, une menace directe pour la sécurité internationale. Je vous remercie.

Je tiens maintenant à m'adresser à nouveau à vous en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole avant que je présente le projet de programme de travail ?

Cela ne semble pas être le cas. Chers collègues, le secrétariat a distribué le mardi 29 janvier un projet de programme de travail qui a été présenté par la présidence ukrainienne. J'ai l'intention d'examiner ce projet aujourd'hui afin d'écouter les réactions des délégations. Comme je l'ai indiqué à la dernière séance, je tiens à assurer l'ensemble des délégations que j'entends donner à tous les États et groupes régionaux le temps nécessaire pour me faire part de leurs observations sur ce projet, que ce soit dans ce contexte, à titre formel ou informel, ainsi que de manière bilatérale. Je mettrai tout en œuvre pour écouter toutes vos suggestions et je ferai de mon mieux pour les intégrer dans le texte.

Les délégations qui le souhaitent peuvent exprimer leur opinion dans ce cadre formel. Nous nous retrouverons ensuite en séance plénière informelle pour que les délégations qui ne souhaitent pas voir leur intervention consignée puissent faire part de leurs observations sur ce projet. J'ai également l'intention de convoquer une autre séance plénière la semaine prochaine pour poursuivre nos discussions. Je vous présenterai éventuellement un nouveau projet de ce programme de travail qui tiendra compte des observations qui auront été exprimées et reçues.

Excellences, distingués représentants, Mesdames et Messieurs, conformément aux articles 28 et 29 du Règlement intérieur de la Conférence, qui prévoient que, sur la base de son ordre du jour, la Conférence établit au début de la session annuelle son programme de travail, y compris le calendrier de ses activités pour la session considérée, en tenant également compte des recommandations, propositions et décisions mentionnées dans l'article 27, l'Ukraine est attachée, comme cela a été souligné dans mes précédentes déclarations dans cette salle, à l'exercice de ses responsabilités en œuvrant à l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2019.

Pour atteindre cet objectif très ambitieux, le secrétariat de la Conférence a distribué en fin de journée, mardi 29 janvier, la proposition de l'Ukraine concernant un projet de programme de travail, qui figure dans le document CD/WP.618, à tous les Représentants permanents et chefs de délégation des États membres de la Conférence.

Dans mon allocution initiale en tant que premier Président de cette session annuelle le 21 janvier, j'ai très clairement expliqué quel était le processus de réflexion de la délégation ukrainienne à la base de ce projet de document. Cette fois, je tiens à être plus concret et à faire clairement comprendre aux États membres quel est le point de départ de l'Ukraine pour cette initiative.

Tout d'abord, dans son préambule, notre projet de programme de travail comprend une référence au Programme de désarmement qui a été présenté par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, le 24 mai 2018. L'Ukraine a rappelé que la Conférence n'avait pas réussi l'année dernière à se mettre d'accord sur la question d'un examen plus approfondi de ce document dans cette instance et que des avis divergents avaient été exprimés à cet égard. Dans le même temps, ma délégation, ainsi que d'autres délégations, mesure l'importance du Programme que je viens de mentionner et sa valeur potentielle. Il est suggéré à cet égard dans notre projet de programme de travail de tenir compte de ce document pendant nos travaux.

S'agissant du fond du projet de programme de travail de l'Ukraine, ma délégation tient d'emblée à réaffirmer, alors même que nous avons échoué à aboutir à un consensus sur plusieurs sujets l'année dernière, qu'un intérêt politique manifeste a été exprimé en faveur de discussions de fond sur toutes les questions centrales de l'ordre du jour de la Conférence, comme l'a montré la mobilisation active des délégations dans les travaux des cinq organes subsidiaires.

Convaincus que nous devrions capitaliser et nous appuyer sur tous les efforts déployés par les États membres à la session de 2018 de la Conférence et prendre des mesures immédiates pour réaffirmer la place appropriée de la Conférence en tant qu'instance de négociation pertinente, et dans l'optique de trouver un moyen de maintenir cet élan positif, nous avons fait en sorte d'inclure dans les principaux éléments de notre projet de programme de travail des références aux travaux des cinq organes de travail créés par les décisions figurant dans le document CD/2119 du 19 février 2018 et le document CD/2126 du 27 mars 2018.

En ce sens, l'alinéa a) du paragraphe 6 de notre initiative, qui correspond au point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », contient un mandat de négociation visant à aboutir à un accord sur un traité multilatéral, non discriminatoire et effectivement vérifiable sur le plan international qui interdirait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est, à notre avis, l'étape suivante logique et pratique à franchir dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il est essentiel de limiter la course aux armements nucléaires et de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire.

L'alinéa b) du paragraphe 6 du projet de programme de travail de l'Ukraine, conformément au point 2 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », prévoit des négociations visant à aboutir à un accord sur des mesures efficaces liées au désarmement nucléaire. Ces mesures, à notre avis, peuvent inclure des mesures concrètes favorisant une action progressive et systématique tendant à réduire les armes nucléaires dans le but ultime de les éliminer. Nous

sommes fermement convaincus que le désarmement nucléaire complet et irréversible est le seul moyen de protéger l'humanité des conséquences mortelles de l'emploi éventuel des armes nucléaires. Cet objectif nécessite une démarche à long terme assortie d'étapes concrètes et de mesures de désarmement efficaces prises de manière transparente et irréversible, en élaborant un système d'instruments appelés à se renforcer mutuellement aux fins de l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

À l'alinéa c) du paragraphe 6, sur le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », il est proposé d'ouvrir des négociations en vue d'aboutir à un accord sur des mesures efficaces liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'Ukraine estime que l'espace fait partie du patrimoine commun de l'humanité et doit être utilisé et exploré à des fins exclusivement pacifiques pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays. L'espace ne doit pas devenir le théâtre de politiques stratégiques concurrentielles. Le déploiement d'armes dans l'espace pourrait contribuer à l'insécurité mondiale, en touchant tous les pays. Une course aux armements dans l'espace pourrait être un facteur déstabilisateur, indépendamment de la catégorie d'armes concernée.

L'alinéa d) du paragraphe 6, conformément au point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes », contient un mandat de négociation visant à parvenir à un accord sur de tels arrangements internationaux efficaces, qui pourrait prendre la forme d'un instrument juridiquement contraignant au plan international. L'Ukraine continue de défendre le concept de garanties de sécurité négatives en tant que mesure concrète pour lutter contre l'insécurité, qui constitue dans la plupart des cas l'une des principales raisons invoquées pour mettre au point des capacités d'armements nucléaires.

À l'alinéa e) du paragraphe 6, sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques », il est proposé de créer un groupe de travail et d'en établir le calendrier d'activités pour la durée de la session de la Conférence afin de mener des négociations dans l'optique d'élaborer un mécanisme de gouvernance mondialisée sur les menaces existantes et potentielles à la sûreté biologique. Nous constatons que la diversité des agents biologiques susceptibles d'être utilisés comme armes s'accroît rapidement et qu'une grande variété d'incidents biologiques peut survenir, en raison de l'apparition d'agents endémiques d'origine naturelle en passant par l'emploi d'armes biologiques par des acteurs étatiques et non étatiques. À cet égard, nous estimons que la création du groupe de travail qui vient d'être mentionné est très pertinente pour les travaux de la Conférence, en particulier compte tenu du fait que la Convention sur les armes biologiques a été négociée dans le cadre de la Conférence.

L'alinéa f) du paragraphe 6, conformément au point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Programme global de désarmement », prévoit la création d'un groupe de travail pour la durée de la session de la Conférence, ayant pour mandat de rechercher, d'élaborer et de recommander des approches conceptuelles et des mesures efficaces dans le domaine des nouvelles technologies d'armement, en vue de garantir, entre autres, une protection des infrastructures critiques. Nous sommes convaincus que la Conférence doit accorder une attention toute particulière aux défis nouveaux et émergents dans le domaine de la sécurité internationale. Qu'il s'agisse des agents biologiques dangereux, des cybercapacités offensives ou encore de la militarisation de l'intelligence artificielle, ces questions et les autres questions d'actualité doivent être attentivement suivies et réglementées par la communauté internationale pour veiller à ce qu'elles ne présentent jamais de menace existentielle sur notre avenir commun. La protection des infrastructures critiques est une autre question cruciale à laquelle nous nous intéressons malheureusement de manière quotidienne depuis 2013 en Ukraine. D'après notre expérience, cette question ne devrait pas être écartée des discussions sur les défis liés à la sécurité et mérite une place appropriée dans nos délibérations.

L'alinéa g) du paragraphe 6, sur le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Transparence dans le domaine des armements », inclut un mandat de négociation visant à aboutir à un accord sur les éléments de mécanismes multilatéraux sur cette question, y compris d'accords juridiquement contraignants. Notre délégation est tout à fait consciente du fait que l'accumulation excessive et déstabilisatrice d'armements constitue une menace pour la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales, notamment en aggravant les

tensions et les situations de conflit, ce qui suscite des préoccupations sérieuses et urgentes. Sachant cela, nous proposons ce paragraphe dans notre projet de programme de travail en partant du principe qu'une ouverture et une transparence accrues dans le domaine des armements pourraient éventuellement renforcer la confiance, désamorcer les tensions, consolider la paix et la sécurité régionales et internationales, et contribuer à restreindre la production militaire et le transfert d'armes.

Distingués représentants, Mesdames et Messieurs, nous comprenons parfaitement que notre projet de programme de travail, qui cadre pour l'instant totalement avec les priorités nationales de l'Ukraine, dans les domaines pertinents de nos activités courantes, est très complet sur le fond. Il comprend de nombreux éléments différents qui, bien que pertinents pour garantir le désarmement, la non-prolifération, la paix et la sécurité, ne peuvent intégrer complètement à ce stade les positions principales et les priorités immédiates de tous les États membres de la Conférence, comme le montrent clairement les consultations préliminaires qui ont déjà été menées par ma délégation.

De plus, la délégation ukrainienne a pris note des déclarations pertinentes qui ont été prononcées au cours de nos précédentes séances plénières cette année, y compris des déclarations portant sur la notion d'un programme de travail complet et équilibré devenant un horizon inatteignable, ainsi que celles sur la perception du calendrier d'activités comme un authentique programme de travail.

Nous sommes aussi frustrés, comme d'autres États membres, par la paralysie de la Conférence et nous espérons également que notre instance pourra reprendre dès que possible des travaux de fond. Cependant, en assumant la première présidence de la session de cette année de la Conférence, la délégation ukrainienne se doit en quelque sorte d'être ambitieuse et de donner le ton pour nos travaux en 2019, et nous devons placer la barre haute, notamment cette année, qui marque le quarantième anniversaire de notre instance. Dans le même temps, si nous parvenons *in fine* à trouver une solution satisfaisante, nous pourrions toujours donner une dimension plus rationnelle à nos ambitions en adoptant une voie plus pragmatique et réaliste.

Distingués représentants, Mesdames et Messieurs, je tiens à souligner le fait que le projet de programme de travail dont vous êtes saisis est un document évolutif qui est ouvert à toutes les approches, idées et suggestions productives pour faire avancer les travaux de la Conférence. Ma délégation, qui vous encourage à apporter d'autres contributions à l'initiative de l'Ukraine, invite tous les États membres à être constructifs et créatifs et à trouver des solutions communes aux obstacles qui se sont accumulés ces vingt dernières années à la Conférence, car cette tâche est essentielle pour que notre instance s'acquitte de son mandat. Je vous remercie.

Chers collègues, je passe à présent à la liste des orateurs qui souhaitent prendre la parole dans un cadre formel. La première délégation de notre liste est la délégation du Bélarus, qui sera suivie par celle de l'Équateur.

**M. Nikolaichik** (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à ce poste important. Au nom de la délégation du Bélarus, je vous souhaite, ainsi qu'à tous les Présidents, plein succès au cours de la présente session de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Je tiens à saisir cette occasion en commençant par quelques observations générales. Nous sommes préoccupés au plus haut point par l'état actuel du système de désarmement et de non-prolifération. En raison de l'affaiblissement constant du système et de la nécessité d'évaluer les nouveaux défis et menaces et d'y apporter des réponses, il s'avère indispensable d'ouvrir des négociations multilatérales complètes et équilibrées pour surmonter sans délai la crise sécuritaire. À notre avis, il est possible d'y contribuer de manière importante grâce au mandat et à la portée de la Conférence.

Par conséquent, nous estimons que le recours à la plateforme de la Conférence pour porter des accusations ou des jugements réciproques sur la situation politique interne d'un pays ou d'un autre, qu'il s'agisse de résultats d'élections ou de relations entre les différentes autorités de l'État, est un luxe que nous ne pouvons pas nous offrir. Nous

sommes convaincus de ses effets néfastes sur la viabilité de la Conférence en tant que mécanisme de négociation multilatéral.

Des réponses variées doivent être apportées compte tenu de l'évolution des progrès scientifiques et techniques et des nouvelles technologies. Nous estimons qu'il est grand temps d'accomplir des avancées importantes sur les questions du désarmement nucléaire, y compris sur les garanties de sécurité négatives, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ainsi que concernant l'évaluation et la prévention des risques associés à l'utilisation destructrice de nouvelles technologies, et que la Conférence peut réaliser ces avancées. Les conclusions du groupe de travail sur la voie à suivre en 2017 et des cinq organes subsidiaires au cours de la session de 2018 nous inclinent à un optimisme prudent.

Il semble que l'issue à l'impasse en matière de négociation serait d'examiner les véritables questions auxquelles la Conférence se heurte, telles que la menace de prolifération d'armes de destruction massive entre les groupes non étatiques. Beaucoup de discussions ont été tenues à ce sujet. La Conférence pourrait-elle élaborer des procédures de destruction des armes chimiques et biologiques et des équipements de production saisis auprès des groupes non étatiques ? Serait-il possible que la Conférence élabore des principes directeurs pour éviter que des armes chimiques et biologiques tombent entre les mains d'acteurs non étatiques lorsque ces armes ou ces équipements, en raison d'un conflit, se trouvent sous le contrôle d'un État sur le territoire d'un autre État ? Nous estimons qu'elle pourrait y parvenir, puisqu'il s'agit de l'objet de l'initiative visant à élaborer une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Ces éléments se trouvent aux articles 14, 15 et 16 de la convention qui est proposée. Cela vaut aussi pour de nombreuses autres questions.

En ce qui concernant le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, il s'agit d'une question extrêmement délicate pour le Bélarus, comme pour les parties au Traité. Nous sommes préoccupés par la décision de l'une des parties de suspendre l'exécution des obligations que lui impose le Traité. Dans le même temps, nous sommes persuadés que le Traité ne peut pas être sauvé par des critiques. Les États-Unis comme la Russie étaient préoccupés par la question du respect du Traité. Ces préoccupations ne peuvent, à notre avis, qu'être dissipées dans le cadre des mécanismes du Traité, tels que la Commission spéciale de vérification, en engageant un dialogue professionnel et empreint de respect mutuel.

La Conférence peut-elle apporter une contribution constructive dans ce processus ? Nous sommes convaincus qu'elle en est capable. Elle pourrait, par exemple, rédiger un accord international universel pour restreindre la mise au point, le déploiement et l'utilisation de missiles à portée intermédiaire. Nous sommes également convaincus qu'il sera plus facile d'accomplir des progrès avec un cadre procédural simple et fonctionnel. Nous ne sommes pas les seuls à demander un programme de travail le plus technique possible pour qu'il puisse être adopté dès le début de la session de la Conférence. Nous notons avec satisfaction que des voix de plus en plus nombreuses se font entendre à ce sujet.

Monsieur le Président, nous vous remercions pour les efforts que vous déployez pour maintenir et encourager l'élan positif des sessions de 2017 et 2018. Nous soutenons ces efforts. Nous vous remercions d'avoir fait distribuer le projet de programme de travail qui est actuellement examiné dans notre capitale. À cet égard, nous demandons suffisamment de temps avant la prochaine séance plénière pour examiner et étudier ce projet.

Nos observations préliminaires sont les suivantes : les discussions de l'organe subsidiaire 5 ont montré qu'une nouvelle discipline scientifique – la biologie de synthèse – est l'un des exemples les plus marquants de risques associés aux nouvelles avancées scientifiques et technologiques. Dans le même temps, l'émergence de menaces dans d'autres domaines ne peut être exclue. Des délégations et des experts qui ont été invités se sont exprimés à ce sujet. Par conséquent, il nous semblerait utile d'aborder la question de manière plus large dans l'alinéa e) du paragraphe 6 en élaborant un mécanisme de gouvernance mondialisée visant à évaluer les risques des technologies émergentes et existantes pour la sécurité internationale, y compris pour la sécurité biologique et chimique. Nous soumettrons des propositions plus détaillées lorsque nous aurons reçu des instructions en la matière.

Soyez assuré que la délégation du Bélarus est disposée à participer de manière constructive au projet de programme de travail pour que la Conférence accomplisse des travaux de fond au cours de la session de 2019.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, et je donne à présent la parole au Représentant de l'Équateur qui souhaite intervenir et qui sera suivi par le Représentant de la Colombie.

**M. Davalos Davalos** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir fait distribuer le projet de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2019. À cet égard et bien que le document soit toujours examiné par mon Gouvernement, je tiens à faire quelques observations préliminaires.

L'Équateur salue les efforts que vous avez déployés pour proposer un programme de travail ambitieux pour 2019, en tenant compte de la situation géopolitique et des tensions internationales et de l'appel lancé par le Secrétaire général dans son Programme de désarmement, dans lequel il expose clairement la nécessité d'accomplir des progrès de toute urgence dans la conclusion d'accords multilatéraux de désarmement. Nous jugeons également positif le fait que le programme de travail tient compte des progrès accomplis en 2018 par les organes subsidiaires, dont les mandats, à notre avis, devraient contribuer aux travaux de la Conférence cette année.

Cependant, je tiens à réaffirmer la position de l'Équateur qui estime que la non-prolifération et le désarmement doivent être examinés conjointement. Nous suggérons de réexaminer l'équilibre entre les résultats proposés pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Nous sommes en particulier convaincus qu'il est important de négocier des accords multilatéraux juridiquement contraignants non seulement concernant les matières fissiles, en incluant la destruction des stocks, mais aussi concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives. De la même façon, nous jugeons important d'établir un lien entre la question du désarmement nucléaire et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires qui a été récemment négocié et dont le nombre de pays signataires s'accroît.

Par ailleurs, concernant le point 5 de l'ordre du jour, qui est plus particulièrement lié aux armes biologiques, nous estimons que la Conférence n'est pas l'instance appropriée pour traiter cette question et qu'il serait plutôt crucial de consolider la Convention sur les armes biologiques.

Pour terminer, concernant la transparence, l'Équateur soutient les accords en la matière et la plus forte mobilisation possible à cet égard, et appuie dès lors la négociation d'instruments juridiquement contraignants dans ce domaine.

Je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, pour ce premier projet et je réaffirme que ma délégation est prête à collaborer avec vous pour aboutir à des accords permettant à la Conférence de commencer des travaux de fond. Merci beaucoup.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Équateur pour sa déclaration et je donne à présent la parole au Représentant de la Colombie, qui sera suivi par la Représentante de l'Inde.

**M. Dimate Cárdenas** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre proposition de programme de travail, qui servira de base, espérons-le, pour aboutir à un accord qui nous permettra de reprendre notre mandat de négociation d'instruments juridiquement contraignants sur le désarmement. La Colombie salue votre initiative ambitieuse, qui constitue une base de négociation que nous pourrions consolider ensemble ces prochaines semaines au cours de nos travaux d'élaboration d'un document robuste assorti d'un mandat clair et concis et d'objectifs réalisables pour cette session de 2019.

Nous sommes ravis de constater que votre proposition vise à tirer parti des accomplissements de la session de 2018. L'excellent travail de toutes les délégations dans les organes subsidiaires nous a permis de comprendre les principales positions sur les

questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et de trouver un terrain d'entente sur lequel nous pouvons nous appuyer en toute confiance pour obtenir de meilleurs résultats au cours de cette session. À cette fin, ma délégation recommande d'intégrer dans le programme de travail des mandats clairement établis, ce qui ne laissera aucune place aux doutes à l'avenir. Les négociations techniques seront longues et complexes, et nous ne devons pas les entraver par des discussions procédurales qui peuvent être évitées avec un programme de travail solide et le Règlement intérieur régissant notre Conférence.

Monsieur le Président, nous constatons que le niveau d'avancement des points inclus dans le projet de programme de travail est différent. Nos travaux doivent néanmoins s'inscrire dans une continuité et contribuer à la promotion et à la concrétisation de négociations d'instruments internationaux juridiquement contraignants dans le domaine du désarmement. Nous savons que votre programme de travail inclut des questions qui suscitent des préoccupations pour certaines délégations ici présentes. Nous espérons toutefois qu'elles feront toutes preuve de flexibilité et d'engagement au sein de la Conférence pour obtenir des résultats concrets en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Le consensus, qui est la règle suprême de fonctionnement de cette Conférence, met à l'épreuve la volonté politique. Sachant que le système international a besoin de voir cette instance s'acquitter de son mandat de négociation, nous sommes tenus de collaborer de manière constructive pour répondre aux préoccupations de toutes les délégations.

Pour conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, de réaffirmer l'attachement de la Colombie à la Conférence et à la reprise de travaux de fond dans son domaine de compétence. Votre programme de travail nous rapproche de cet objectif et nous sommes convaincus que nous pourrions démontrer la pertinence de cette instance multilatérale importante et l'urgence qu'il y a à agir avec le soutien de toutes les délégations.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Colombie pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la Représentante de l'Inde, puis à l'Ambassadeur du Japon.

**M<sup>me</sup> Bhandari** (Inde) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. La délégation indienne vous remercie de nous avoir transmis votre projet de programme de travail pour la session de 2019, tel qu'il figure dans le document CD/WP.618. Conformément à l'article 29 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, il incombe au Président de présenter un programme de travail à la Conférence aux fins d'examen et d'adoption. De plus, conformément à l'article 28, ce programme de travail doit être établi au début de la session annuelle. Par conséquent, l'obligation de présenter un programme de travail reste cruciale, en particulier pour la première présidence, et nous mesurons et apprécions les efforts que vous déployez dans l'exercice de cette responsabilité cardinale.

Nous vous remercions également d'avoir pris le temps de rencontrer hier le Groupe des 21, à la demande de ce dernier, pour examiner votre projet de programme de travail. Nous vous sommes reconnaissants d'être disposé à écouter les suggestions et les idées de tous les États membres pour améliorer ce projet initial.

Monsieur le Président, l'Inde demeure attachée à l'adoption d'un programme de travail à la Conférence. Vous pouvez compter sur notre plein appui et notre coopération sans faille dans cette entreprise collective. C'est dans cet esprit que nous vous soumettons quelques suggestions pour que vous les examiniez.

Premièrement, de manière générale, bien que nous nous réjouissons des mandats de négociation relatifs aux questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence, nous estimons qu'il serait judicieux de mener ces négociations dans l'optique de conclure des instruments juridiquement contraignants. Dans le cas contraire, ces négociations resteraient essentiellement des mandats de discussion plutôt que des mandats de négociation.

Deuxièmement, l'Inde est grandement attachée à un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable. Le désarmement nucléaire figure également au rang des priorités absolues du Groupe des 21. Nous soutenons par conséquent le traitement de la question du désarmement nucléaire en tant que priorité au titre du point 1 de l'ordre

du jour et à l'alinéa a) du paragraphe 6 de votre projet. Cela concorde également avec les décisions de l'année dernière ainsi qu'avec les travaux entrepris au sein de l'organe subsidiaire 1. Nous sommes aussi favorables à un mandat consolidé de négociation d'une convention globale sur les armes nucléaires.

Troisièmement, sans préjuger de l'importance que nous attachons au désarmement nucléaire, nous appuyons la négociation à la Conférence d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous nous félicitons de votre proposition et nous suggérons que cette question soit traitée au titre du point 2 de l'ordre du jour, comme cela a été fait l'année dernière, et à l'alinéa b) du paragraphe 6 de votre projet. Nous suggérons également une modification de libellé en clarifiant de la manière suivante le mandat de négociation : « négocier un traité multilatéral, non discriminatoire et effectivement vérifiable sur le plan international qui interdirait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, en s'appuyant sur le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé ».

Quatrièmement, nous sommes disposés à approuver vos propositions au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour ainsi que la proposition de prévention d'une course aux armements dans l'espace et d'assurances de sécurité négatives, mais nous suggérons de renforcer les mandats de négociation dans les deux cas en faisant référence à la conclusion d'instruments internationaux juridiquement contraignants.

Cinquièmement, au titre du point 5 de l'ordre du jour, si nous restons conscients de l'ampleur et de la gravité des menaces potentielles et existantes à la sûreté biologique, nous ne sommes pas totalement convaincus par l'intérêt de créer un groupe de travail à la Conférence pour traiter cette question et nous souhaitons par conséquent des éclaircissements sur votre proposition. Nous souhaitons également d'autres clarifications concernant le mécanisme de gouvernance mondialisée qui est mentionné dans votre projet.

Pour conclure, Monsieur le Président, comme cela a été affirmé précédemment, nous restons déterminés à collaborer avec vous et avec les autres délégations pour adopter le programme de travail que vous avez proposé. Cependant, s'il s'avère impossible de parvenir à un consensus dans cette salle sur le programme de travail assorti de mandats de négociation, nous suggérons de mener des travaux techniques et des travaux sur le fond à la Conférence sur tous les principaux points de l'ordre du jour en rétablissant les organes subsidiaires de l'année dernière.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Inde pour sa déclaration et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Japon, qui sera suivi par le Représentant de l'Indonésie.

**M. Takamizawa** (Japon) (*parle en anglais*) : En tant que Représentant du Japon, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement et à m'associer aux autres pays en vous assurant de notre pleine coopération dans l'exercice de votre importante fonction.

Le Japon apprécie vivement les récents efforts que vous avez déployés pour rédiger un programme de travail complet qui, à notre avis, reflète votre volonté et votre détermination à redynamiser les discussions dans cette Conférence. Le Japon se réjouit de tous les efforts visant à redynamiser la Conférence et est disposé à prendre part à ces discussions de la manière la plus constructive et la plus flexible possible. Permettez-moi de faire trois observations préliminaires sur votre projet de programme de travail.

Ma première observation porte sur le paragraphe 6 et ses alinéas, qui prévoient de prendre en compte les progrès accomplis au sein des organes subsidiaires de la Conférence en 2018 et de s'appuyer sur ceux-ci. Le Japon estime que nous avons accompli beaucoup de progrès, puisque des discussions de fond se sont déroulées dans les organes subsidiaires l'année dernière. Il y a lieu de nous appuyer sur ces discussions et ces acquis cette année. Nous soutenons fermement ces efforts, car cette continuité est très importante.

Ma deuxième observation concerne le mandat de négociation relatif aux quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Lorsqu'une mission est très difficile, il est toujours intéressant d'essayer des entreprises périlleuses et ambitieuses. À cet égard, le Japon espère vivement que le Président traitera ces questions épineuses. Cependant, compte tenu des initiatives antérieures, telles que le programme de travail 2015 soumis par la présidence mexicaine, nous estimons également qu'il pourrait être utile de faire preuve d'une certaine prudence et de tenir compte de la faisabilité et de l'énergie nécessaire pour y parvenir. De plus, nous estimons que certains des quatre principaux points de l'ordre du jour se prêtent davantage que d'autres à des négociations. Le Japon est d'avis que la question la plus mûre pour des négociations est un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qui est généralement considéré comme l'instrument le plus avancé par la communauté internationale, compte tenu des résultats concrets du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

À titre de troisième observation, je dirais que nous devons engager des discussions de fond dès que possible. Cette année marque le quarantième anniversaire de la Conférence et nous devons véritablement montrer que nous menons des discussions sur le fond. Partant de ce point de vue, bien qu'il soit souhaitable de nous mettre d'accord sur un programme de travail en 2019, s'il est difficile de s'y atteler pour des questions de contraintes de temps et de rapport coût-efficacité, nous suggérons fortement d'examiner d'autres idées, telles que les organes subsidiaires ou d'autres plans de substitution, pour entamer dès que possible des discussions de fond.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Égypte, qui sera suivi par le Représentant de l'Indonésie.

**M. Youssef** (Égypte) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de l'appui indéfectible de ma délégation dans l'exécution de votre mandat. Je tiens aussi à vous remercier sincèrement pour tous les efforts acharnés que vous avez déployés en faveur des travaux de fond de la Conférence.

Cette mobilisation d'entrée de jeu montre l'importance que vous accordez aux travaux de la Conférence. Je tiens à faire part dès aujourd'hui des observations préliminaires de ma délégation à propos du projet de programme de travail dont vous nous avez saisis. Je ferai une déclaration générale à la prochaine séance plénière.

Monsieur le Président, l'Égypte estime que la priorité absolue de la Conférence, en début de session annuelle, est d'adopter un programme de travail complet et équilibré. Les responsabilités à cet égard, qui incombent au Président de la Conférence en vertu du Règlement intérieur, en particulier de l'article 29, sont incontestables.

La Conférence a inscrit à son ordre du jour plusieurs points qui sont d'une importance cruciale pour mener des négociations visant à l'adoption d'instruments juridiquement contraignants. Bien que nous accueillions avec intérêt l'avis selon lequel nous devrions traiter les sept points de l'ordre du jour de la Conférence de manière équitable et, si possible, de manière simultanée, nous tenons à souligner que les quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour sont la priorité absolue de la Conférence. À ce titre, il importe plus particulièrement de faire référence aux conclusions du rapport final sur les travaux du groupe de travail informel établi en 2015, telles qu'elles figurent dans le document CD/2033. D'après ces conclusions, la Conférence devrait continuer de s'attacher, en priorité, aux principaux points de l'ordre du jour et garder pour objectif premier la négociation d'instruments juridiquement contraignants. La Conférence ne devrait pas perdre de vue cet objectif premier.

Monsieur le Président, bien que nous accueillions avec intérêt la proposition que vous avez présentée, nous tenons à faire les observations qui suivent.

Premièrement, nous prenons note de la référence à des négociations visant à aboutir à un accord sur plusieurs points inscrits à l'ordre du jour. La Conférence n'est pas une instance délibérative, mais plutôt une instance de négociation, et nous préconisons fortement de l'affirmer avec plus de vigueur dans tous les points de l'ordre du jour pour tenir compte du fait que la négociation d'instruments juridiques contraignants constitue l'objectif premier de la Conférence.

Deuxièmement, l'ordre et le thème central des points de l'ordre du jour, tels qu'ils sont présentés dans le projet de programme de travail, notamment dans les points 1 et 2, ne sont pas acceptables pour ma délégation. Le point 1 de l'ordre du jour met toujours particulièrement l'accent sur le désarmement nucléaire, comme l'indique son intitulé : « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire ». Ce point devrait inclure un mandat de négociation d'une convention globale sur les armes nucléaires, dont l'objectif ultime serait l'élimination complète et irréversible des armes nucléaires selon un calendrier précis et dans le cadre d'une procédure de contrôle et de vérification internationale effective. De plus, nous proposons de suivre l'approche qui a été mise en œuvre ces dernières années en regroupant les points 1 et 2 de l'ordre du jour et en choisissant comme thème central la négociation d'un instrument juridiquement contraignant multilatéral, non discriminatoire et effectivement vérifiable sur le plan international qui interdirait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément au rapport du coordonnateur spécial (document CD/1299 de 1995) et au mandat qui y est énoncé. L'instrument visé permettrait d'atteindre les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Troisièmement, sur le point 4 de l'ordre du jour, concernant les garanties de sécurité négatives, nous soutenons votre proposition de négociation d'un arrangement international efficace et souhaitons inclure une formulation confirmant la nature universelle, inconditionnelle, irrévocable, effective et juridiquement contraignante de cet arrangement.

Quatrièmement, sur le point 5 de l'ordre du jour, nous estimons qu'il convient de discuter de l'accent qui est mis plus particulièrement sur la sûreté biologique et nous sommes d'avis que l'instance pertinente chargée de traiter des armes biologiques devrait être la Convention sur les armes biologiques.

Cinquièmement, sur le point 6 de l'ordre du jour, nous estimons que le sujet des nouvelles armes et technologies est examiné de manière approfondie dans d'autres instances, principalement à la Convention sur certaines armes classiques.

Sixièmement, le point 7 de l'ordre du jour sur la transparence, avec l'accent proposé dans le projet de programme de travail, est inapproprié. Il existe d'autres mécanismes pour renforcer la transparence dans le commerce et le transfert d'armes classiques.

Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier à nouveau pour vos efforts et à vous rappeler que nous sommes disposés à nous associer de manière constructive et interactive à tous les membres de la Conférence afin de permettre à cette instance de reprendre un travail de fond.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Égypte pour sa déclaration et je donne à présent la parole au Représentant de l'Indonésie, qui sera suivi par le Représentant du Pakistan.

**M. Sidharta** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement pour la session de 2019. Je vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos fonctions et vous assure de l'appui sans réserve de ma délégation durant votre mandat. Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole au cours de la session de 2019, permettez-moi aussi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous les nouveaux Ambassadeurs et experts à la Conférence et à la nouvelle Secrétaire de la Conférence, M<sup>me</sup> Radha Day. Nous avons hâte de travailler en étroite collaboration avec vous.

Monsieur le Président, ma délégation vous remercie, vous ainsi que votre délégation, pour votre projet de programme de travail (document CD/WP.618) qui a été distribué par le secrétariat le 29 décembre. Nous vous remercions pour les efforts sincères que vous déployez pour que la Conférence reprenne des travaux de fond, conformément à son mandat, en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Nous avons envoyé le programme de travail à notre capitale et reçu ses observations. Par souci de concision, j'essayerai de ne pas répéter les questions ou les préoccupations qui ont déjà été soulevées par les orateurs précédents, mais j'évoquerai les sujets prioritaires pour mon pays.

Monsieur le Président, tout d'abord, ma délégation est surprise de constater l'absence dans le programme de travail que vous proposez de la position de longue date du Groupe des 21, à laquelle mon pays souscrit pleinement, à savoir d'engager les négociations sur le désarmement nucléaire, notamment sur une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. Cette question est une priorité absolue pour l'Indonésie et pour les 32 autres membres du Groupe. Sans préjuger de la priorité que l'Indonésie accorde au désarmement nucléaire, ma délégation se déclare flexible sur la manière dont nous entendons donner suite à la question des matières fissiles. Nous estimons toutefois que la question des matières fissiles n'est pas la seule qui relève du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence. En fait, pendant de nombreuses années, nous avons regroupé les points 1 et 2 de l'ordre du jour sous un point général au titre duquel deux questions centrales de la Conférence ont pu être examinées, à savoir le désarmement nucléaire et les matières fissiles.

Deuxièmement, l'Indonésie est pleinement consciente des évolutions actuelles concernant les armes biologiques et la nécessité de renforcer davantage la Convention sur les armes biologiques. Cependant, nous ne sommes toujours pas convaincus par l'intérêt de donner la priorité à la question des armes biologiques à la Conférence, compte tenu de l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve concernant les quatre autres questions centrales : le désarmement nucléaire, les matières fissiles, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ma délégation estime, par souci d'efficacité et d'efficience, que la question des armes biologiques peut être traitée de manière plus approfondie dans le cadre du régime et du mécanisme de la Convention sur les armes biologiques.

Troisièmement, nous avons remarqué que différents types de résultats sont attendus au titre de chaque point de l'ordre du jour dans le programme de travail que vous proposez. Nous comprenons totalement que les niveaux d'avancement diffèrent en fonction des différentes questions. Cependant, nous devons aussi tenir compte du fait que les priorités d'un pays à l'autre sont différentes et nous devons respecter cet aspect. C'est pourquoi nous visons toujours à établir un programme de travail complet et équilibré, notamment en ce qui concerne les quatre questions centrales de la Conférence.

Monsieur le Président, pour ma délégation à la Conférence et bien d'autres, il est important de rédiger un programme de travail complet et équilibré. Votre projet constitue une bonne base. Nous estimons cependant qu'il devrait être amélioré à de nombreux égards pour que nous aboutissions à un consensus. Ma délégation est disposée à collaborer avec vous et avec l'ensemble des délégations dans cette entreprise.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Indonésie pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au Représentant du Pakistan, puis à la Représentante des Pays-Bas.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous vous remercions d'avoir fait distribuer un projet de programme de travail pour la session de 2019 de la Conférence du désarmement. Nous l'avons transmis à notre capitale et nous attendons ses observations et ses instructions. Notre réaction initiale à ce projet est la suivante.

Nous saluons votre tentative de suggestion de mandats de négociation sur la question du désarmement nucléaire, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des garanties de sécurité négatives. Ces questions importantes sont délaissées depuis des dizaines d'années à l'ordre du jour de la Conférence et nécessitent une attention urgente et immédiate. Nous estimons que les mandats qui y sont associés devraient être renforcés et davantage axés sur les résultats en vue d'une conclusion de traités concrets juridiquement contraignants.

Nous notons avec satisfaction que vous essayez également de proposer des mandats de négociation sur d'autres questions relevant des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour, tels que la sécurité biologique, les nouvelles technologies d'armement et la transparence dans les armements. Bien qu'il soit possible de préciser davantage le mandat et les sujets exacts de négociation au titre de ces points et qu'il soit nécessaire d'y apporter des éclaircissements, il s'agit manifestement d'un pas dans la bonne direction.

En bref, ma délégation est disposée à soutenir les mandats de négociation sur les six questions recensées aux alinéas b) à g) du paragraphe 6 de votre projet de programme de travail, en y apportant les modifications appropriées.

Monsieur le Président, nous avons été déçus de constater que vous n'aviez pas pris en compte notre préoccupation relative à la proposition d'un mandat de négociation sur la question des matières fissiles. Comme nous vous l'avons indiqué durant nos consultations bilatérales et par la suite au cours de la dernière séance plénière, le Pakistan ne peut s'associer à des négociations sur un traité limité à la simple interdiction de la production de matières fissiles sur la base du mandat Shannon. Nous serions cependant tout à fait disposés à nous y associer si le mandat de négociation incluait expressément les stocks existants dans le champ d'application du traité.

Il existe deux différences remarquables entre le mandat que vous proposez pour des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qui figure à l'alinéa a) du paragraphe 6, et les mandats que vous proposez pour des négociations sur les six autres questions aux alinéas b) à g) du paragraphe 6. Permettez-moi de m'expliquer.

Premièrement, il est prévu d'ouvrir des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires sur la base du document CD/1299 ou mandat Shannon. Cela restreint préalablement le mandat et la portée des négociations, d'une manière qui contribuerait peu au désarmement nucléaire et s'avérerait préjudiciable pour la stabilité régionale et la sécurité nationale du Pakistan. Cela n'est pas le cas pour les six autres questions mentionnées dans les alinéas suivants, qui n'imposent aucune condition à remplir au préalable et ne restreignent pas la portée des négociations.

Deuxièmement, l'alinéa a) du paragraphe 6 prévoit l'ouverture de négociations sur la question des matières fissiles pour aboutir à un accord sur un traité, alors que pour les six autres points des alinéas b) à g) du paragraphe 6, il est affirmé que des négociations seront organisées pour aboutir simplement à un accord sur des mesures efficaces indéfinies. Seule la question du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires bénéficie d'un traitement préférentiel et différencié. Ces deux incohérences doivent être corrigées.

Nous tenons par conséquent à proposer des modifications à l'ensemble du paragraphe, en particulier à l'alinéa a) du paragraphe 6. Nous serions également disposés à voir l'alinéa a) du paragraphe 6 entièrement supprimé ou assorti d'un mandat de discussion identique à celui de l'organe subsidiaire 2 de l'année dernière. Nous pouvons vous communiquer des modifications concrètes de libellés concernant les différentes options pour l'alinéa a) du paragraphe 6 ainsi que pour les autres alinéas. Comme nous l'avons expliqué à de nombreuses reprises, la question du mandat de négociation relatif aux matières fissiles relève des intérêts supérieurs de notre sécurité nationale et ne nous laisse par conséquent aucune marge de manœuvre et ne permet aucune ambiguïté.

Avant de conclure, je tiens à nouveau à souligner que les avis et les préoccupations de tous les États membres d'une instance fondée sur le consensus telle que la Conférence doivent être pris en compte avant de déposer un projet de décision. Nous espérons sincèrement que la Conférence parviendra à un consensus sur un programme de travail pour qu'elle entame dès que possible des travaux de fond. Dans le cas contraire, il serait souhaitable de commencer à examiner d'autres options et d'autres solutions pour la reprise des travaux de fond, en nous appuyant sur la dynamique qui a été générée l'année dernière. Pour terminer, Monsieur le Président, nous accueillons avec une grande satisfaction et appréciations sincèrement votre déclaration selon laquelle vous seriez disposé à recueillir tous les avis et toutes les propositions et resteriez ouvert à la révision en conséquence de ce projet de programme de travail.

Merci beaucoup.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la Représentante des Pays-Bas.

**M<sup>me</sup> Claringbould** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Nous tenons à vous remercier, vous et la présidence ukrainienne de manière plus générale, pour ce projet de programme de travail. Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration du 22 janvier, les Pays-Bas sont disposés à continuer notre travail de fond, en nous appuyant sur les progrès accomplis dans les organes subsidiaires l'année dernière.

Comme nous l'avons déclaré, nous sommes flexibles quant au format adopté par la Conférence du désarmement dans la poursuite de ses travaux. Nous estimons que votre projet actuel contient de nombreux éléments utiles pour garantir des travaux de fond à la Conférence, ce dont nous nous réjouissons de manière générale. S'agissant de la proposition dont nous sommes saisis, de manière plus détaillée, nous tenons à faire quelques remarques et suggestions préliminaires et je crois comprendre que vous examinerez ces remarques pour votre version révisée, ce que nous apprécions au plus haut point.

Tout d'abord, concernant la question d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui a déjà été évoquée par la délégation indienne, nous sommes d'avis que cela a été examiné au titre du point 2 de l'ordre du jour dans l'organe subsidiaire 2 plutôt que dans l'organe subsidiaire 1, comme le suggère le projet ukrainien. Concernant cette question, toutefois, les Pays-Bas estiment que le mandat de négociation qui est suggéré pourrait être amélioré en tenant compte du rapport de consensus de l'organe subsidiaire 2. Nous sommes d'avis que la suggestion actuelle ne reflète pas suffisamment nos discussions, notamment concernant la portée et la question des conditions préalables et des progrès accomplis. Nous avons élaboré quelques propositions de libellés à cet égard et nous sommes volontiers disposés à vous les soumettre à vous ou à la Conférence en général si cela est jugé utile.

Concernant le point 6 de l'ordre du jour, les Pays-Bas constatent que les travaux mettront l'accent sur les nouvelles technologies d'armement ainsi que sur la définition, l'élaboration et la recommandation d'approches conceptuelles et de mesures efficaces à cet égard. Nous jugeons important de le faire dans le cadre du droit international existant. Au lieu de veiller à la protection des infrastructures critiques, comme le suggère votre projet, nous estimons approprié d'adopter une approche plus générale consistant à examiner les approches conceptuelles et les mesures efficaces visant à garantir l'application du droit international. De plus, cela inclura automatiquement la protection des infrastructures critiques. Dans ce cas aussi, nous pouvons volontiers vous soumettre quelques propositions concrètes de libellés.

Les Pays-Bas tiennent également à en savoir plus sur ce que recouvre, au titre du point 5 de l'ordre du jour, l'élaboration d'un « mécanisme de gouvernance mondialisée sur les menaces existantes et potentielles à la sûreté biologique ». Vous nous avez fourni quelques informations supplémentaires à ce sujet, mais, comme nous l'avons déclaré, nous estimons que ces questions sont déjà traitées dans le cadre de mécanismes existants, tels que la Convention sur les armes biologiques et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous tenons par conséquent à en savoir plus sur ce que ce sujet englobe précisément.

Pour ma quatrième remarque, de la même façon, nous tenons à en savoir un peu plus sur vos intentions au titre du point 7 de l'ordre du jour sur la transparence dans les armements. Nous estimons que cette question a été largement examinée par le passé, ce qui a débouché sur l'établissement du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, qui est toujours utilisé plus de vingt-cinq ans plus tard. Sur le plan de la transparence dans le domaine des armements, nous tenons également à en savoir plus sur ce qui, selon vous, devrait exactement être examiné au titre de ce point de l'ordre du jour.

Pour conclure, permettez-moi de réaffirmer la volonté de ma délégation à se concerter avec vous et avec les membres de la Conférence sur les façons de trouver un accord sur un programme de travail. Concernant ce programme de travail, nous avons déclaré précédemment le 22 janvier que nous estimons qu'il est énoncé à l'article 28 qu'il devrait simplement s'agir d'un programme de travail assorti d'un calendrier d'activités – rien de plus et rien de moins – pour autant que nous accomplissions des progrès importants à la Conférence et que nous nous appuyions sur les travaux de fond de la Conférence de ces dernières années, notamment ceux des organes subsidiaires de l'année dernière.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante des Pays-Bas pour sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur de République de Corée.

**M. Lee** Jang-keun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens d'emblée à m'associer aux autres orateurs en vous remerciant d'avoir présenté le projet de programme de travail mardi, comme vous l'aviez promis. Compte tenu de la frustration et des attentes de la communauté internationale concernant les travaux de la Conférence du désarmement, en raison notamment en grande partie de notre incapacité à élaborer un programme de travail, nous devrions tout naturellement commencer par examiner cette question et lui donner la priorité cette année. Nous vous félicitons vivement pour vos efforts et votre proposition, qui, selon nous, pourrait servir de base à nos discussions.

Bien que nous ayons encore besoin de temps pour l'examiner en profondeur et que nous n'ayons pas encore reçu d'instructions de notre capitale, nous estimons, de manière très générale et dans un premier temps, comme de nombreuses délégations, que votre proposition semble très ambitieuse et contient quelques éléments qui ne sont pas réalistes, notamment concernant la négociation de cinq points, car il est trop ambitieux de créer deux groupes de travail en un an.

La priorité de ma délégation est d'ouvrir des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, car nous estimons qu'il s'agit du sujet qui se prête le plus à l'ouverture de négociations. Cependant, comme nous sommes également conscients des divergences de priorités des États membres, nous sommes disposés à participer de manière constructive aux discussions en faisant preuve d'une flexibilité considérable pour parvenir à un éventuel consensus. Comme l'adoption du programme de travail est une question procédurale, nous estimons souhaitable de simplifier le texte en incluant les éléments minimaux sur lesquels il est possible de s'accorder, tels que les sujets de négociation ou de discussion et les calendriers généraux. Nous sommes également favorables au maintien de l'élan insufflé l'année dernière dans les organes subsidiaires et à l'examen de discussions portant plus sur le fond et plus ciblées dans ce cadre. Là encore, néanmoins, nous sommes flexibles et je vous assure une nouvelle fois du plein soutien de ma délégation dans vos travaux très importants. Nous vous fournirons d'autres observations et d'autres suggestions au fil des discussions.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République de Corée pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous prenons acte de vos efforts constants et acharnés pour préparer et promouvoir le projet de programme de travail, qui est notre principale préoccupation commune, ou plutôt la préoccupation commune de tous les participants à la Conférence du désarmement. Mais à

présent, comme nous commençons l'examen initial mais néanmoins important du projet proposé par la présidence ukrainienne, je vous demande d'observer autour de vous et de constater le faible nombre de personnes présentes parmi nous. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais nous pensions que le Règlement intérieur et les travaux sur le programme de travail faisaient partie des priorités des participants à la Conférence. Pourquoi y a-t-il autant de sièges vides ? Je vais vous donner l'explication : la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Nakamitsu, prononce actuellement un discours dans la salle V et nos collègues, notamment ceux dont les délégations ont des effectifs restreints, sont contraints de faire des allers et retours entre les deux événements. De manière générale, je trouve étrange qu'une telle fonctionnaire de haut niveau des Nations Unies présente à Genève n'ait pas trouvé le temps d'intervenir à la Conférence du désarmement. J'espère, Monsieur le Président, que vous transmettez nos préoccupations.

Concernant le projet en question, à cet égard et compte tenu des différentes opinions qui ont été exprimées à propos du Programme, nous doutons fortement de l'intérêt d'en faire état dans le projet de programme de travail. De plus, ce document n'a pas fait l'objet d'un accord, n'a pas été adopté par les membres de la Conférence du désarmement et n'est pas un document de la Conférence. La portée de ce Programme s'étend bien au-delà du mandat de la Conférence du désarmement. Tel est notre raisonnement.

Certaines personnes dans cette salle ont fait des observations sur les organes subsidiaires 1 et 2. Nous estimons qu'il serait simple d'harmoniser les choses dans ce cas. Deuxièmement, pour aboutir à un projet de programme de travail équilibré, nous jugeons également nécessaire d'harmoniser le libellé des résultats des organes subsidiaires, qui devrait être identique pour chacun d'entre eux. Nous indiquons soit les progrès soit les travaux concernés, par souci de cohérence, car les organes subsidiaires travaillaient en principe sur différentes questions, mais faisaient la même chose avec des résultats généralement similaires.

Je vais faire une remarque supplémentaire et je ferai les autres lors des consultations dans un cadre informel, si bien sûr nous allons aussi loin. Paragraphe 8. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur, il incombe à la Conférence et non au Président de créer les organes subsidiaires. J'estime que cela peut également être corrigé facilement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour sa déclaration. Le Représentant de la Chine demande la parole.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez déployés pour proposer ce projet de programme de travail. J'ai envoyé le projet à notre capitale, mais je n'ai pas encore reçu ses observations et, à compter de ce week-end, la population de la capitale sera en vacances pendant une semaine complète.

Sans mandat ni autorisation de la capitale, je peux seulement faire quelques observations personnelles. Je souscris à un grand nombre des remarques des orateurs qui m'ont précédé, notamment à celles de nos collègues indien et russe. Concernant l'alinéa c) du paragraphe 6 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous estimons également que le mandat à cet égard devrait être renforcé et qu'il convient d'y mentionner la négociation d'instruments juridiquement contraignants plutôt que de faire une vague référence à des mesures efficaces. Nous sommes disposés à collaborer avec vous et avec tous les autres représentants dans les jours à venir.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine pour sa déclaration. Aucune autre délégation ne semble souhaiter prendre la parole. Je vais à présent suspendre la séance et nous allons passer en séance informelle.

*La séance est suspendue à 16 h 20 ; elle est reprise à 16 h 30.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Excellences, chers collègues, je tiens à vous remercier pour vos observations et à vous assurer que je m'efforcerai de les prendre en considération, ainsi que celles qui seront formulées à la prochaine séance plénière, dans le projet révisé de programme de travail. J'invite également les délégations à me contacter

dans un cadre bilatéral si elles souhaitent aborder de manière plus détaillée certaines questions relatives à ce document.

La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 5 février, à 10 heures. Je tiens également à vous informer que je prévois d'inviter la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, à prendre la parole devant la Conférence le 7 février dans l'après-midi par téléconférence.

La séance est levée.

*La séance est levée à 16 h 40.*